

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2010**

L'an deux mille dix, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le douze mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

Étaient présents : MM. LALOT François, GUILLOTEAU Gérard, LOIR-MONGAZON Jean-Claude, PELTIER Michel, BROUSSEAU Rémi, MARAIS Stéphane, LEHOREAU Jean-Marie, Mme ANTONIO Chantal, BRIDONNEAU Cathy, GUIRADO Sophie, VIGNEAU-FILATRE Caroline, M<sup>lles</sup> BOUCHAT Bérénice, GUILLOTEAU Corinne.

Absents: M. BROSSIER Patrick.

M<sup>elle</sup> BOUCHAT Bérénice a été élue secrétaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **DEMANDE DE DOTATION DANS LE CADRE DU REVERSEMENT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR 2010**

M. le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la Commune peut prétendre à bénéficier de la dotation du Conseil Général relative au produit des amendes de police pour l'année 2010 afin de l'aider à financer un abri de bus, situé sur la Route Départementale 46, en bas de la rue des Bastes. En effet, ce dernier a été totalement détruit lors de la tempête Xynthia le 27 février 2010.

M. le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention pour ces travaux relatifs à la sécurité des piétons.

M. le Maire présente à l'assemblée les devis établis et propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la société GIRAUD d'un montant de 6.397,35 € HT soit 7.651,23 € TTC relatif à la fourniture et la pose d'un abri bus en vue d'améliorer la sécurité des nombreux élèves.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le Conseil municipal :

- accepte le devis de la société GIRAUD d'un montant de 6.397,35 € HT,
- décide de solliciter auprès du Conseil général d'Indre et Loire, le bénéfice de la dotation relative au produit des amendes de police pour 2010, au taux maximum, au profit de l'opération de remplacement d'un abri de bus,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette opération.
- précise que les crédits nécessaires à cette opération seront portés au budget 2010.

### **TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2010-2011, concernant :

- les modalités de fonctionnement de la garderie (tranches horaires notamment 16h30/17h30 forfait incluant le goûter, inscriptions d'enfants dits réguliers ou occasionnels, la facturation...)
- les tarifs,
- les modalités d'absences.

Vu le nouveau projet de règlement intérieur,

Vu l'avis favorable de la Commission École,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 2 Abstentions (Mme ANTONIO Chantal et Mme VIGNEAU-FILATRE Caroline) :

- approuve le règlement intérieur de l'accueil périscolaire, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- dit que les modifications entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2010.

## **TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2010-2011.

Vu le nouveau projet de règlement intérieur,

Vu l'avis favorable de la Commission École,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR :

- approuve les modifications au règlement intérieur du restaurant scolaire, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- décide d'appliquer une hausse au prix des repas servis à la cantine à compter de la rentrée scolaire 2010-2011, fixés comme suit :
  - Repas régulier enfant = 3,05 €
  - Repas occasionnel enfant = 3,54 €
  - Repas adulte = 3,96 €
- dit que les modifications entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2010.

## **CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DE PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE**

M. le Maire informe qu'un agent des services administratifs sera en congé maternité à compter du 25 août 2010 et que si l'on cumule à ce congé les droits à congés ordinaires son retour est prévu pour 10 janvier 2011.

Pour assurer la continuité du service et pallier son absence, M. le Maire propose de solliciter le service de remplacement et de renfort de personnel du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, décide:

- d'autoriser le Maire à faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

## **SUBVENTION ÉCOLE de CHANÇAY**

L'école de Chançay a organisé une classe découverte pour les CP/ CE 1 à St Gilles Croix de Vie en Vendée du 3 au 7 mai dernier et sollicite une aide de la Commune, le coût global pour les 24 élèves et 4 accompagnateurs s'élevant à 4.225,50 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 868 €.

## **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions de fonctionnement aux associations communales et autres organismes, au titre de l'année 2010, comme suit :

- Amicale Chançay Noizay des Sapeurs-Pompiers = 160 € (12 voix POUR, 1 Abstention : Mme GUIRADO)
- Association des Parents d'Elèves = 160 € (12 voix POUR et 1 Abstention : Mme GUIRADO)
- Football Club Chançay = 160 € (12 voix POUR et 1 Abstention : Mme GUIRADO)
- Groupement de Défense contre la Grêle = 80 € (12 voix POUR et 1 Abstention : Mme GUIRADO)
- Pêcheurs du Lac = 160 € (12 voix POUR et 1 Abstention : Mme GUIRADO)
- Syndicat Communal de Chasse = 160 € (12 voix POUR et 1 Abstention : Mme GUIRADO)
- Les Aînés de la Brenne = 160 € (12 voix POUR et 1 Abstention : Mme GUIRADO)
- U.N.C.A.F.N. = 160 € (12 voix POUR et 1 Abstention : Mme GUIRADO)

- Bren'6 Them = 80 €

(9 voix POUR et 4  
Abstentions : M<sup>elle</sup> BOUCHAT,  
Mmes GUIRADO, VIGNEAU-  
FILATRE, BRIDONNEAU)

- Airsoft Team Revolution Swat = 80 €

(8 voix POUR, 1 voix  
CONTRE : Mme ANTONIO et 4  
Abstentions : M<sup>elle</sup> BOUCHAT,  
Mmes GUIRADO, VIGNEAU-  
FILATRE, BRIDONNEAU)

*Autres organismes (13 voix POUR) :*

- ESPOIR = 350 €
- Union Musicale de Noizay = 160 €
- Société Musicale de Reugny = 160 €
- Comice agricole = 50,55 €
- Association Jazz en vallées de Brenne et Cisse = 500,00 €
- Les Restaurants du Cœur = 160 €
- Bocal MaZik = 80 €

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

« Centre de Formation d'Apprentis Chambre des Métiers Indre-et-Loire », « Association des Paralysés de France », « Associations Prévention Routière », « APADVOR », « APN SESAME Autisme 37 » et « Association de Soutien et de Développement Culturel et Sportif de la Maison d'arrêt de Tours » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions.

### **SUBVENTION SYNDICAT TRANSPORT SCOLAIRE NOIZAY - NAZELLES-NÉGRON**

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Syndicat de transport scolaire Noizay – Nazelles-Négron par lequel ce dernier sollicite une participation financière pour un enfant de Chançay inscrit au transport scolaire et propose de signer une convention avec la Commune pour formaliser les appels de fonds.

M. le Maire rappelle que la Commune ne verse pas de participation financière au Syndicat de ramassage scolaire de Monnaie dont elle est adhérente et que la Commune n'est pas membre de ce comité syndical de transport scolaire.

Après en avoir délibéré, 12 voix pour et 1 abstention (Mme ANTONIO Chantal), le Conseil Municipal décide de ne pas verser la participation demandée par le Syndicat de transport scolaire Noizay – Nazelles-Négron et de ne pas signer une convention avec ce Syndicat.

### **TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT – MODIFICATION DU TAUX AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2010**

La Taxe Locale d'Équipement (TLE) instituée en 1967 par la loi d'orientation foncière a été instaurée sur Chançay par délibération en date du 6 novembre 1971 au taux de 1 %.

M. le Maire propose aux membres du conseil de réviser le taux de la taxe locale d'équipement. Elle concerne les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature à l'exclusion des simples transformations qui n'entraînent pas la création de nouvelles superficies.

Cette taxe constitue une contribution forfaitaire due par les constructeurs et destinée au financement général des équipements publics de la collectivité.

Le montant de la TLE correspond au produit de la SHON générée par le projet et de la valeur forfaitaire par m<sup>2</sup> de SHON qui est fixée annuellement au niveau national par catégorie auquel est appliqué le taux fixé par le Conseil municipal, celui-ci pouvant varier de 1 à 5 %.

Le taux fixé initialement par l'assemblée délibérante à 1 % n'a pas été réactualisé depuis. Il est proposé aujourd'hui de le modifier et de le fixer à 3 %.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le Conseil Municipal :

- Décide de porter le taux de la Taxe Locale d'Équipement à 3 % sur le territoire de la commune,
- Dit que la présente délibération est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE GESTION 2010**

Le Conseil Municipal procède aux virements de crédits suivants sur le budget communal 2010, en section d'investissement :

- Dépense investissement : article 020: - 483,14 €
- Dépense investissement : article 165 Dépôts et cautionnement : + 483,14 €

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe que le dossier de candidature de la Commune pour le projet « École Numérique Rurale » n'a pas été retenu par l'Inspection Académique d'Indre-et-Loire.
- La Communauté de Communes du Vouvrillon offre, comme chaque année, aux enfants du CP au CM2 habitant sur son territoire un spectacle. Cette année, ce spectacle est intitulé « Les P'tits boulots de Julo Padpo » du Théâtre de la Valise et aura lieu le mercredi 20 octobre 2010. La CCV prend en charge l'organisation et le coût du transport.
- Spectacle « Jour de lessive » organisée par le Pays Loire Touraine aux lavoirs de Chançay le vendredi 28 mai à 20 h 30 et exposition de photographies sur les lavoirs à la salle polyvalente (vendredi 28 de 16h à 20h30, samedi 29 de 10h à 12h et de 15h à 18h, dimanche 30 de 10h à 12h et de 16h à 18h et lundi de 16h à 18h).
- L'inauguration de la dénomination École primaire Pierre Halet est prévue le samedi 26 juin à 11h30.
- Prochaines dates de Commissions :
  - Commission Communication : mercredi 25 mai à 20h30
  - Commission Urbanisme : mercredi 2 juin à 20h30
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010 à 20h30.

**La séance est levée à 23h.**